


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUICHERIC  
N° 2024/31**

Envoyé en préfecture le 17/09/2024  
Reçu en préfecture le 17/09/2024  
Publié le   
ID : 011-211103015-20240912-DEL202431-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 5 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Christine PÉANY, Maire.

**PRÉSENTS** : Christine PÉANY, Gérard PEYROT, Raymonde JEANNET, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Pascale PÉANY, Sébastien CAZEAUX, Michaël SEGUIN, Philippe GOUZE, Pierre CHEVALIER.

**PROCURATIONS** : Laurence MORATO-CARBOU à Romain TORRECILLA, Evelyne GABORIT à Pascale PÉANY, Thierry CAMBRAY à Sébastien CAZEAUX, Antoine ARCO à Gérard PEYROT, Marie-Hélène ROCA à Raymonde JEANNET.

**ABSENTS** :

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Raymonde JEANNET.

**OBJET** : Acquisition des parcelles A 364 et A 1407.

Madame le Maire évoque la mise à la vente d'un bien immobilier dans l'impasse du Centenaire (parcelles A364 et A1407).

Elle précise que ces parcelles sont situées dans un secteur ciblé par les études de réhabilitation du cœur de village récemment réalisées par le cabinet Urbanis, et plus précisément dans un îlot identifié comme prioritaire et donc stratégique pour la commune et son développement.

Le projet consiste notamment à mettre en place une maîtrise foncière du quartier en question et à plus long terme participer à son réaménagement en faveur de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie.

Etant donné l'importance économique et géographique de ce secteur pour les raisons évoquées ci-dessus, Madame le Maire propose de faire l'acquisition de ces parcelles au prix de 61 000 €.

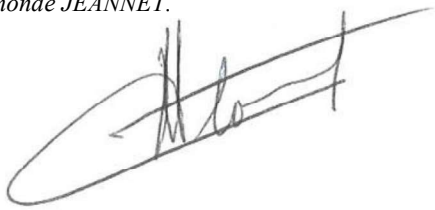
**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,**

*À l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- **Décide** d'acquérir les parcelles A364 et A1407 appartenant à M<sup>me</sup> Carole LEURS et proposées à la vente par l'agence Pink Immobilier au prix de 61 000 €.
- **Précise** que l'acte notarié sera dressé par Maître Jean-Charles DAVID, notaire à Lézignan Corbières.
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'acte de vente et l'ensemble des pièces se rapportant à cette transaction.

Ont signé au registre les membres présents.

*La secrétaire de séance,  
Raymonde JEANNET.*



Certifié exécutoire à Puichéric, le 12 septembre 2024.  
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,

Christine PÉANY.



Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le



ID : 011-211103015-20240912-DEL202431-DE

*Le Maire :*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, **sa réception par le représentant de l'Etat** et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).